

MONTANTS DES COTISATIONS* 2021 - 2022

*Retraités 100 € *PES : 99,00 € Alternants: 39 € *AED/CUI/AESH : 25,00 € *Contractuels : 125 €
INDICE

*Pour les autres, calculez votre montant et reportez-le dans la case sous le tableau

Montants en euros											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs					100	131	135	139	143	147	164
PE	125	130	135	140	145	150	158	164	172	188	194
PE HC			195	204	212	220	228				
PE Classe except.	233	243	253	263	HEA1 273	HEA2 283	HEA3 293				
P.E.G.C.					136	140	143	146	158	164	173
P.E.G.C. HC	152	162	166	174	189	195					

À ajouter si vous êtes: Enseignant spécialisé : 5,00 € EMF/CPC : 8,00 €

Directrice / teur < 9 classes : 5,00 Directrice / teur > 9 classes: 10,00 €

Pour les temps partiels : % x cotisation entière

Montant Total :

€

Règlement : Je choisis

- Le paiement en ligne par CB en 1,2,3,ou 4 fois
- Le paiement par prélèvement SEPA en :fois, renouvelable automatiquement chaque année (voir conditions au dos du bulletin d'adhésion)
- Le paiement par chèque : de chèques (jusqu'à 4 chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 974)

Je soussigné(e), me syndique au SNUipp-FSU 974 afin de contribuer :

- A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités ;
- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la FSU.

Le SNUipp-FSU 974 pourra utiliser les renseignements que je fournis pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp-FSU 974 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans des fichiers et des traitements automatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU 974.

Date/...../.....

Signature :

Pour mémoire :

L'adhésion comprend l'abonnement aux revues nationales

Bénéficiez de 66% de la cotisation en crédit d'impôt. Perçue au titre de l'année scolaire 2021/2022, elle sera déductible des impôts sur le revenu 2022, sous la forme d'un crédit d'impôt. Vous recevrez automatiquement par mail une attestation en avril 2023.



BULLETIN D'ADHÉSION 2021 - 2022

SNUipp-FSU 974

Tél: 0262 28 99 40 / E-mail: snu974@snuipp.fr

Mobiles : 0692 42 48 48 / 0692 42 49 49

NOM :

Prénoms administratifs :

NOM de jeune fille :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle :

.....

CP : 974..... Ville :

Tél fixe : 0262 Mobile : 069.....

E-mail :@.....

Grade : Instituteur / PE / PES / PE HC/AED/AESH

Poste: Assistant / Maternelle / Élémentaire/ Collège / Lycée / Retraité

Échelon : ème

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

Nom : Tél : 02 62

Adresse :

CP : 974 Ville :

Code Établissement (RNE) : 974

À RETOURNER AU SNUipp- FSU 974

**7 bd Mahatma Gandhi
 Rés. Les Longanis- Apt 4 Bât C
 BP 279
 97494 STE CLOTILDE CEDEX**

